

2020/09/11

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020 - Délibération n° 2020/09/11

Objet : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (REGIE INTERCOMMUNALE)

L'an deux mille vingt, le 15 septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 08 septembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – HAMONEAU Nicolas – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – CLOCHON Bruno – BERTELOOT Dominique – RABETEAU Raymond – POITOU-LE BIHAN Delphine – CANFORA Carmine – BORDES Gilbert – TROUSSET Patrick – DUGUET Pierre.

Pouvoirs :

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain.
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE Alain.
4. M. BOSLE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
6. M. CANFORA Carmine donne pouvoir à M. NOURRISEAU Pierre-Marie.
7. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances :

M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno – M. HAMONEAU Nicolas remplace M. BERTELOOT Dominique – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIÈRE Jean-Claude.

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	51	58			
Pour	Contre				
57	-	1	-	-	-

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par décret n°2015-1827 du 30/12/15, article 1) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-12-27-003 en date du 27 décembre 2018, portant statuts de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Le Président rappelle que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) doit être « présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné »,

Considérant que la clôture de l'exercice de l'année N du budget annexe CTDMA s'effectue seulement le 31 janvier de l'année N+1, bénéficiant de la « journée comptable complémentaire », la présentation du RPQS de gestion des déchets ménagers et assimilés doit être effectuée au plus tard le 31 octobre 2020.

Le service « CTDMA/ EC » de la Communauté de Communes a établi le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets, en lien avec la matrice des coûts de l'ADEME.

Après présentation du document, le Conseil Communautaire :

- Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour 2019, annexé à la présente délibération ;
- Décide de transmettre, pour information, la présente délibération aux Communes relevant du service en régie ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

